

A R E P

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

13^e assemblée annuelle, le mercredi 23 mai 2001, à 13 h 45

INVITATION - CONVOCATION

Tous les membres de l'AREP sont invités à un déjeuner servi à la Galerie Rolland de l'École (6^e étage), **le mercredi 23 mai 2001, à midi**, une courtoisie de M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École et de M. François Morin, président du Comité de retraite.

Tous sont aussi convoqués à la 13^e assemblée annuelle de l'AREP, à l'amphithéâtre Bell, **après le déjeuner, à 13 h 45**

Voilà une occasion à ne pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail. Inscrivez-la dès maintenant à votre agenda.

S.V.P. confirmer votre **présence au déjeuner**

avant midi, le lundi 21 mai,
auprès de Roger Lessard au (514) 334-8799.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée annuelle, le procès-verbal de l'assemblée de l'an dernier, quelques nouvelles de la part du Président et des détails sur le *Tournoi de pêche de Poly 2001*.

Nous vous prions de lire le procès-verbal pour en éviter la lecture en assemblée. Comme il est très difficile de corriger un tel texte en assemblée, nous vous demandons de faire toute proposition de changement à ce projet auprès du soussigné au (450) 445-8781 au plus tard le lundi 21 mai 2001.

Le Secrétaire de l'AREP au nom du Bureau



Gilles Génier

P.S.

Si vous êtes en règle avec votre association, merci, si vous voulez le devenir, il suffit de communiquer avec la trésorière ou le secrétaire.

MEMBRES DU BUREAU

Président	Gabriel Garneau	(450) 654-9888
Vice-président	Claude Richard	(514) 521-8338
Secrétaire	Gilles Génier	(450) 445-8781
Trésorière	Nicole Forest	(514) 747-2450
Représentant	François Brière	(450) 669-1800
Président sortant	Roger Lessard	(514) 334-8799

A R E P

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

13^e assemblée annuelle, le mercredi 23 mai 2001, à 13 h 45

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Adoption de cet ordre du jour
 3. Présentation de M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École
 4. Présentation de M. François Morin, président du Comité de retraite
 5. Procès-verbal de la 12^e assemblée annuelle tenue le mercredi 24 mai 2000
 - Adoption
 - Affaires qui en découlent
 6. Mot du Président
 7. Rapport de la Trésorière et de la Vérificatrice
 8. Rapport du Représentant au Comité de retraite
 9. Affaires nouvelles
 10. Élections et nomination
 11. Clôture de l'assemblée
-

NOTE:

Pour tout sujet que vous souhaitez discuter à cette assemblée, vous êtes prié d'en aviser le Secrétaire par la poste au secrétariat ou par téléphone au (450) 445-8781, au plus tard le lundi 21 mai 2001.

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCÈS-VERBAL DE LA 13^e ASSEMBLÉE ANNUELLE
tenue le 23 mai 2001, à 13 h 45 à l'amphithéâtre Bell de l'École Polytechnique

Étaient présentes: Environ 60 personnes

Invités: M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École
M. François Morin, président du Comité de retraite de l'École

Président d'assemblée: M. Gabriel Garneau, président de l'AREP

Secrétaire d'assemblée: M. Gilles Génier, secrétaire de l'AREP

1- Ouverture de l'assemblée

Le Président ouvre l'assemblée à 13 h 45

2- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de François Martin, appuyée par Claudette Poirier, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité après avoir ajouté aux affaires nouvelles:

- Vote prépondérant du Président
- Démutualisation de la Sun Life
- Assurance vie
- Noms au procès-verbal

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président d'assemblée profite du moment où nos hôtes, MM. Réjean Plamondon et François Morin, sont encore présents pour les remercier de l'excellent repas qu'ils nous ont offert.

Il demande aux membres présents qui ont plus de 80 ans de se lever. Il y en a quatre qui se lèvent; ce sont MM J. Bernard Lavigueur, Roger Lessard, László Mitnyán et Paul Racette.

3- Présentation de M. Réjean Plamondon, directeur général de l'École

Après un mot de bienvenue, le Directeur nous présente les **Bilan et prospective** de la vie de l'École à court et moyen termes. Il nous les présente sous cinq grands thèmes.

- I- Mobilisation et concertation - En deux ans et demi, l'École a conclu avec ses employés quatorze conventions collectives qui ont satisfait les deux parties.
- II- Enseignement et formation - Une gestion efficace et mieux ciblée sur la mission de l'institution a permis d'organiser de nouveaux programmes et d'embaucher 28 nouveaux professeurs à ce jour.
- III- Recherche et développement - À ce chapitre, Poly est parmi les meilleurs. L'acquisition de nouveaux équipements (53 M\$) et la participation du CNRC (50 M\$) particulièrement en aérospatiale améliorent encore notre position.

IV- Rayonnement national et international - Avec la coopération de Polyvalor, notre participation à des entreprises étrangères va de l'avant. Le Bureau des relations internationales a été repensé et relancé.

V- Utilisation efficace des ressources - L'École est actuellement en réorganisation et améliore son financement. La campagne de financement va bon train avec un objectif de 125 M\$. L'École et le ministère viennent de signer un contrat de performance qui apportera des fonds supplémentaires.

L'équilibre budgétaire n'empêche pas le développement. L'apport de plusieurs millions de nouveaux dollars va nous permettre d'avoir de nouveaux espaces mieux regroupés avec nos espaces actuels. On y travaille très fort. Une première enveloppe de 21,4 M\$ a déjà été obtenue et un plan directeur immobilier a été déposé au MEQ.

Cibles à court terme - Après quelques années de dures négociations, l'École désire implanter de la *négociation concertée* et en arriver à un contrat social avec tous ses employés.

Construction et rajeunissement - Aux 72 Km² actuels ¹, l'École espère ajouter 50 Km² dans les prochains 5 ans. Ces nouveaux espaces permettront de mieux accueillir notre future clientèle qui sera globalement en hausse de 15%, tout particulièrement aux grades supérieurs. En terme de financement, Poly fait partie de la classe des sciences appliquées, et de ce fait se trouve sous-financée. Nous tentons de faire définir une classe de financement propre au génie. Nous espérons obtenir ainsi une augmentation de l'ordre de 25% de notre financement, reflétant alors les coûts réels de la formation en génie.

En recherche, avec 14 chaires, l'École était la meilleure au pays. On entrevoit la possibilité de 23 nouvelles chaires à moyen terme grâce au programme des Chaires du Canada. En plus des 2 nouvelles chaires CRSNG qui sont sur le point d'être accordées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q- Le pavillon Bombardier sera-t-il partagé avec l'U de M?

R- Poly et l'U de M partagent ce pavillon à 50-50. L'U de M a fait l'appel d'offres. On travaille au budget et au mode de financement. Les travaux de planification devraient débiter à l'automne.

Q- Le laboratoire du CNRC est-il pour bientôt?

R- Oui, le projet chemine et pourrait débiter à l'automne. On ne doute plus de sa faisabilité. Quant au parc de stationnement, on rêve d'une solution avec raccordement à l'U de M et au métro.

Q- Le pavillon Bombardier sera-t-il consacré à l'aérospatiale?

R- Quelques équipes travailleront sur la technologie de pointe en aérospatiale mais le pavillon Bombardier accueillera aussi la biotechnologie, la pharmaceutique, l'informatique et d'autres disciplines.

Q- Dans quels programmes les nouveaux professeurs sont-ils engagés?

¹ Ne pas confondre Km² (1 000 mètres carrés) avec km² (kilomètre carré ou 1 000 000 mètres carrés).

R- Dans tous les programmes à grande clientèle et surtout en génie électrique et en génie informatique où la demande est très grande. Ces deux programmes accueillent près de la moitié de nos étudiants.

Q- Le programme de matériaux sera-t-il abandonné?

R- Non, mais comme ce programme est en déficit depuis trois ans à cause de sa faible clientèle, il sera réparti et intégré dans d'autres départements pour prendre un nouvel essor.

Q- Vous avez peu parlé du volet enseignement. Que dire du recrutement au bac et surtout du taux de rétention?

R- Les 28 nouveaux professeurs enseignent au bac dans des programmes révisés et encadrent mieux les étudiants aux grades supérieurs. Des 1200 inscrits, 950 sont au bac et 250 viennent de 16 pays différents, souvent pour un an. De retour dans leurs pays, les crédits obtenus à Poly comptent dans leurs dossiers. Quant à la rétention, le fait d'être une institution monofacultaire nous est défavorable. Nous retenons 75% des étudiants en première année et 96% obtiendront ensuite leurs diplômes. Après correction pour tenir compte des étudiants qui quittent Poly mais graduent ailleurs, notre taux de *diplômation* revient à environ 82%.

Q- Les nouveaux professeurs ont-ils une expérience industrielle?

R- Environ le tiers de ces professeurs ont cette expérience.

Q- Puisqu'il n'y a plus de tronc commun, reste-t-il d'autres laboratoires que ceux d'informatique?

R- À un ou deux cours près, la première année est un tronc commun. Au bac, il y a des laboratoires renouvelés dans tous les départements et particulièrement en physique.

4- Présentation de M. François Morin, président du Comité de retraite

A- Compétitivité du Régime de retraite

S On a relancé le Comité paritaire qui mettra l'accent sur l'utilisation des surplus pour bonifier le Régime de retraite.

S On prépare une étude comparative avec d'autres régimes du Québec.

S Grâce à la nouvelle évaluation actuarielle du 31 décembre 2000, nous pourrions mieux évaluer notre régime et les nouveaux scénarios récemment développés.

B- Indexation *ad hoc*

Le Comité de retraite recommande à la Corporation de l'École qu'au 1^{er} juillet 2001 l'indexation de 3,23% soit accordée à 100%. Le coût de cette indexation est de 2,34 M\$. La Corporation de l'École devrait approuver cette recommandation à sa prochaine réunion.

C- Rendement de la caisse en 2000 et en 2001

En l'an 2000, notre caisse a eu un rendement de 11,25%. Elle se classe au 35^e rang dans l'univers de SEI (qui est maintenant partie du Trust Royal), ce qui est une amélioration sur notre position de l'an passé. Notre *caisse de référence* a eu un rendement de 10,4% et la médiane se trouve à 9,8%. Notre caisse fait donc bonne figure dans le groupe.

Quant aux grosses caisses dont nous avons abondamment parlé l'an passé, la Caisse de dépôt, dont l'actif est de 125 milliards, a eu un rendement de 6,2%, et la caisse de retraite des Teacher's de l'Ontario, 9,3%. Ceci tend à montrer que les objections avancées l'an passé sur notre comparaison avec l'univers de SEI ne s'appliquent pas cette année. Grâce à nos efforts dans notre politique de placement adoptée en juin 2000 et au suivi de nos gestionnaires, notre gestion s'est améliorée.

En 2001, les baisses boursières ont affecté toutes les caisses. Au premier trimestre, notre rendement est de -2%, mais notre position dans le groupe de SEI est le 30^e rang, la médiane a eu un rendement de -4% et un groupe d'universités, -6%. Encore une fois, notre gestion s'est améliorée.

D- Assemblée annuelle de septembre prochain

Pour augmenter la participation à notre assemblée annuelle, nous avons l'intention de tenir l'assemblée pendant la semaine de relâche. Ce serait alors deux semaines plus tard que par les années précédentes. Si possible, nous la tiendrons en avant-midi.

Pour éviter d'envoyer la convocation longtemps d'avance comme par le passé, la loi 102 fait disparaître la contrainte de la convocation dans les six premiers mois de l'année. Les permis de stationnement arriveront aux membres en juin avec l'avis d'indexation de leurs rentes.

La demande de l'École quant au congé de cotisation n'a pas été retirée mais nous n'en parlons plus au comité de travail. Le site Web sur Internet présente les membres du Régime de retraite, les règlements et les comités. La demande de l'AREP, pour en faire partie a été reçue favorablement. Le surplus actuariel de notre caisse n'a pas été évalué précisément depuis le 31 décembre 1997. Depuis quelques mois, la volatilité de la bourse en fait varier la valeur. À ce jour, il se situe vraisemblablement entre 38 et 43 M\$.

Avant l'assemblée, M. Morin a laissé à l'entrée un *Avis aux participants* pour les informer de la formation d'un comité de travail sur l'analyse de la compétitivité du Régime de retraite. Les membres de ce comité sont MM. François G. Brière, Gérard Guérin, Richard Hurteau, Louis Lefebvre, André Séguin et André Tanguay. Mme Isabelle Poissant agit comme conseillère technique et M. François Morin comme président. Le mandat du comité consiste à analyser la compétitivité du régime, à établir et évaluer les bonifications à y apporter, à établir une politique d'affectation des surplus et de résorption des déficits, et à présenter un rapport sur les moyens retenus.

NDLR - Comme M. Morin a accepté les questions pendant sa présentation, il n'y a pas eu de période de questions formelle.

5- Procès-verbal de la 12^e assemblée annuelle tenue le mercredi 24 mai 2000

a) Adoption

Sur proposition de François Martin, appuyée par Jules Houde, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans lecture en assemblée et après avoir remplacé "Il" par "Le Président" à la page 4, article 6, 2^e paragraphe, 3^e ligne.

b) Affaires qui en découlent

Aucune

6- Rapport du Président

Le Président souligne que les mandats d'un an des membres du Bureau ne sont pas très réalistes si on en juge par les années précédentes. Comme on le fait dans plusieurs organisations, dont le Mouvement Desjardins et le Comité de retraite, nous devrions prévoir une certaine rotation pour un renouvellement constant en conservant une continuité dans les opérations. Nous proposerons un amendement à notre constitution sur ce sujet à la prochaine assemblée.

Comme nous avons pu nous en rendre compte par la double convocation d'aujourd'hui, la loi 102 définit les représentants au Comité de retraite comme choisis parmi tous les membres non actifs, ce qui inclut des personnes qui ne sont pas membres de l'AREP. En effet, ceux qui ont une rente différée ainsi que ceux dont le statut est en attente de décision ne sont pas des nôtres puisqu'ils ne reçoivent pas encore de rente. Nous proposerons un amendement à notre constitution pour tenir compte de ce changement.

Les deux élus au Comité de retraite sont François Brière, membre votant, et Gérald Gagnon, membre non votant. Félicitations et remerciements.

Le Président mentionne la disparition cette année de 5 de nos membres dont 4 apparaissent dans **NOUVELLES**. Damianos Cassimatis s'ajoute à cette liste car Il est décédé le 18 avril 2001, après l'impression de **NOUVELLES**. Le Président souhaite ensuite la bienvenue à 15 nouveaux membres dont 14 apparaissent dans **NOUVELLES**. Il faut ajouter Marjorie Claxton Cassimatis qui s'est jointe à nous le 18 avril 2001. L'Assemblée garde un moment de silence en mémoire de nos membres disparus cette année.

7- Rapport de la trésorière

La Trésorière présente son rapport. On y trouve les valeurs suivantes:

SOLDE au 1 ^{er} mai 2000	550,51 \$
REVENUS	
Cotisations	<u>2 079,00</u>
	2 629,51
DÉPENSES	

Fournitures de bureau	203,89
Documents aux membres	1 199,84
Divers	99,61
	<hr/>
	1 503,34
SOLDE au 30 avril 2001	<hr/> <hr/> 1 126,17 \$

L'Assemblée reçoit ce rapport courtoisement.

La vérificatrice, Jeanne Robitaille, présente son rapport et félicite la Trésorière.

8- Rapport du Représentant au Comité de retraite

NDLR - Cet article de l'ordre du jour a été couvert à l'article 4. Comme François Brière a été retenu par des activités incontournables, il a demandé à François Morin d'inclure dans sa présentation les différentes parties de la sienne.

9- Affaires nouvelles

A- Vote prépondérant du Président - La discussion s'anime à propos du sens qu'on doit donner à l'expression *vote prépondérant*. Cette expression signifie d'un côté que le Président a droit à 0 ou 1 vote et de l'autre côté, qu'il a droit à 1 ou 2 votes. On apporte des exemples. On cite quelques passages du code Morin. Le Président intervient pour souligner qu'il n'apprécierait pas du tout être le seul membre de l'Assemblée qui a moins de pouvoir de vote que tous les autres membres. Il ajoute qu'il trouve bien plus normal que le Président ait une véritable prépondérance, c'est-à-dire un vote plus lourd que celui des autres membres plutôt que plus léger. Il rappelle que notre constitution ne nous oblige pas à suivre les règles du code Morin. Finalement, on ne fait aucune proposition.

B- Démutualisation de la Sun Life - Lors de la démutualisation de la Sun Life, l'École a reçu un montant d'argent correspondant à sa part dans la propriété de la mutuelle. Un chiffre de 300 K\$ circule sans être confirmé. Tous les syndicats de l'École ont manifesté leurs exigences à propos de cet argent. L'AREP n'a pas fait de demande en ce sens. Nous enverrons une lettre à cet effet à la Direction de l'École.

C- Assurance vie - Nos primes d'assurance vie avec l'École ont augmenté d'un pourcentage important. La compagnie d'assurance a donné quatre raisons pour expliquer cette hausse. Nous ne discutons pas de la valeur de ces raisons. Nous nous demandons seulement s'il ne serait pas bon de demander à d'autres compagnies de faire une offre de service. On répond que l'École fait régulièrement des demandes de ce genre et qu'il n'est pas utile d'insister. On souligne aussi que nous sommes un très petit groupe pour les compagnies d'assurance et que notre force n'est pas très imposante. Finalement, on ne fait aucune proposition.

D- Les noms des *proposeurs* au P-V - Le secrétaire, par la voix du Président, demande de ne plus avoir à préciser les noms des membres qui proposent et appuient les propositions. Beaucoup d'organismes le font. Seuls les membres qui demandent à être inscrits le seraient à l'avenir. Le Président conclut à un consensus là dessus. Ce sera fait.

10- Élections et nomination

Comme président d'élection, Claude Richard propose Roger Lessard qui accepte et agit comme président d'élection.

Au poste de président, Jules Houde propose Gabriel Garneau qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection déclare Gabriel Garneau élu président pour un mandat d'un an.

Au poste de vice-président, Jean Granger propose Claude Richard qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection déclare Claude Richard élu vice-président pour un mandat d'un an.

Au poste de secrétaire, Gérald Gagnon propose Gilles Génier qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection déclare Gilles Génier élu secrétaire pour un mandat d'un an.

Au poste de trésorier, Huguette Groleau propose Nicole Forest qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, la mise en nomination est close et le président d'élection déclare Nicole Forest élue trésorière pour un mandat d'un an.

Comme vérificateur, Jean Granger propose Jeanne Robitaille qui accepte. Comme il n'y a pas d'autre proposition, le président d'élection déclare Jeanne Robitaille nommée vérificatrice pour un mandat d'un an.

11- Clôture de l'assemblée

À 15 h 52, l'ordre du jour est épuisé et le Président déclare l'assemblée close.

Gilles Génier
Secrétaire

Gabriel Garneau
Président

Adopté le _____ mai 2002